

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE MIRECOURT

ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

Les inscriptions dans les écoles publiques de Mirecourt se font **en mairie**. Pour toute demande de dérogation de secteur, remplir la fiche disponible à l'accueil.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Elle concerne les enfants nés **avant le 1^{er} janvier 2017**. Se munir du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Nouvelles inscriptions : se munir du livret de famille, du carnet de santé, d'un justificatif de domicile et du certificat de radiation de l'école précédente.

Pour les enfants de l'école maternelle du Centre :

- domiciliés à Mirecourt : l'inscription se fait auprès de la directrice de l'école élémentaire, rue du docteur Brahy.
- domiciliés à l'extérieur : l'inscription se fait en mairie.